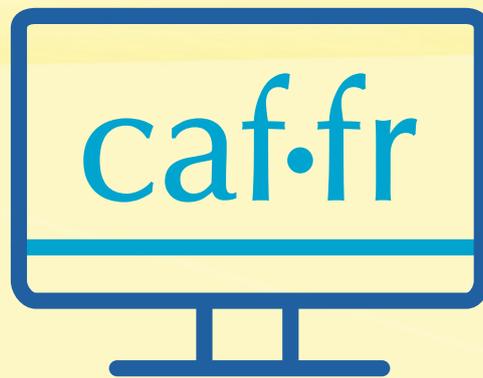


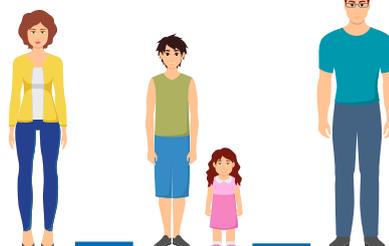
SÉPARATION



**JE M'INFORME
SUR LES AIDES**



**LA CAF
EST À VOS
CÔTÉS**



POURQUOI C'EST IMPORTANT DE M'INFORMER SUR LES AIDES DE LA CAF ?

Que vos revenus soient modestes ou non, la Caf vous soutient en cas de séparation : à travers des aides financières mais aussi de nombreux services d'accompagnement (médiation familiale, aide à domicile, pensions alimentaires...). Une offre globale peut vous être proposée pour répondre à vos nouveaux besoins et prévenir d'éventuelles difficultés.

OÙ TROUVER LES INFORMATIONS QUI CORRESPONDENT À MA SITUATION ?

Pour connaître tous les services auxquels vous pouvez prétendre, rendez-vous sur le site www.caf.fr > Je me sépare.

Après avoir répondu à quelques questions en ligne (nombre d'enfants, droit de visite, pension alimentaire, logement...), la Caf vous proposera les offres qui correspondent à votre situation actuelle.

Pour en savoir plus sur les aides financières de la Caf, rendez-vous dans la rubrique « S'informer sur les aides ».

L'allocation de soutien familial (Asf), l'aide au logement, la Prime d'activité ou le revenu de solidarité active (Rsa) seront peut-être des prestations auxquelles vous aurez droit.

Attention : Vous avez un compte bancaire avec votre ex-conjoint(e) ?

Pour éviter tout problème financier (nouvelle dette, prélèvement et virement sans votre accord...), pensez à contacter votre banque pour :



Désolidariser / clôturer les comptes joints



Ouvrir un compte bancaire individuel



Faire le point sur votre budget

Pour en savoir plus, consultez le mini-guide « Réagir en cas de séparation » sur le site www.lesclesdelabanque.com

COMMENT CONNAÎTRE LE MONTANT DES AIDES DONT JE PEUX BÉNÉFICIER ?

Sur le site www.caf.fr, vous avez la possibilité de faire une simulation pour les prestations suivantes : l'aide au logement, le Rsa, la Prime d'activité, la prestation d'accueil du jeune enfant, les allocations familiales.

Si vous êtes allocataire, rendez-vous dans l'espace « Mon Compte » > rubrique « Mes démarches » > Simuler ou demander une prestation.

Si vous n'êtes pas allocataire, rendez-vous dans la rubrique « Mes services en ligne » > Faire une simulation.

À noter : pour savoir si vous pouvez bénéficier de l'allocation de soutien familial (Asf), téléchargez le formulaire sur www.caf.fr (rubrique « Mes services en ligne » > Faire une demande de prestation). Vous devrez l'imprimer, le compléter et l'adresser à la Caf de votre département par courrier avec les pièces justificatives obligatoires.